L'hon. M. Garson: Monsieur le président, lorsque mon honorable ami aura retiré toutes les allégations parfaitement injustifiées qu'il a imputées au Gouvernement, je me ferai un grand plaisir de retirer mes paroles.

M. Diefenbaker: Ce n'est pas...

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami se rétracte-t-il? Faisons...

M. Diefenbaker: Je ne retire rien; je l'affirme de nouveau. Je parle du Gouvernement dans un débat. Mon honorable ami, lui, parle d'un particulier, et il n'a aucun droit de dire ce qu'il a dit. Apparement ce genre de débat est admis au parlement du Manitoba. Eh bien, je déclare de nouveau que l'attitude du Gouvernement envers ses grands amis, les marchands puissants, par opposition aux petits marchands du pays, laisse voir pourquoi une intervention interdisant le régime de l'article sacrifié, ainsi que l'a réclamé l'honorable député de Spadina, a été refusée non seulement au comité mais aussi par le Gouvernement lui-même.

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami consigne en ce moment au hansard des observations qui en temps utile, parviendront dans de lointaines régions du pays. Nous ne saurions le lui reprocher s'il estime que cette tactique peut lui profiter.

M. Diefenbaker: Je me contente d'inviter l'honorable député à retirer toute accusation de mensonge, non pas la conclusion. J'insiste là-dessus. Il peut critiquer les conclusions de n'importe lequel d'entre nous. Restons en là.

M. Fulton: A propos de ce qui semble tellement préoccuper le ministre, savoir qui profitera le plus du projet de loi, et qui en aura à souffrir le plus, je voudrais poser une question. Il est manifeste, je pense, d'après ce qu'il a dit, que le marchand indépendant qui a à acheter du fabricant, verra ses opérations visées par le projet de loi. Autrement dit, les petits marchands ne pourront pas bénéficier de ces prix fixés. Voici ma question. Dans le cas des magasins d'Eaton qui fabriquent et qui vendent au détail, le projet de loi les empêchera-t-il de vendre les marchandises qu'ils fabriquent eux-mêmes au prix qu'ils entendent fixer à leurs propres magasins de détail?

L'hon. M. Garson: On a déjà répondu à cette question. Quand un fabricant vend lui-même des marchandises au consommateur, il est parfaitement libre, en tant que propriétaire de ces marchandises, d'en réclamer le prix qu'il veut.

M. Fulton: Ainsi, n'est-ce pas, les grands magasins qui fabriquent et qui vendent aussi au détail ne seront pas atteints par le projet de loi, tandis que le petit commerçant le sera?

L'hon. M. Garson: Je ferai observer à mon honorable ami qu'il n'y aura aucun changement à cet égard.

M. Fulton: De telle sorte...

L'hon. M. Garson: Mon honorable ami pose une question. Pourrait-il se taire jusqu'à ce que je lui aie répondu, ou préfère-t-il que je me rasseoie et que j'attende qu'il ait fini de parler avant de lui répondre?

M. Fulton: J'attends ma réponse.

M. Fournier (Maisonneuve-Rosemont): Vous n'êtes pas patient.

L'hon. M. Garson: Eh bien, la modification à l'étude ne changera en rien l'usage actuel à cet égard.

M. Fulton: Le ministre n'a pas répondu à ma question. N'est-il pas vrai qu'en ce qui a trait à la fixation des prix le bill ne touche pas les très grands magasins qui fabriquent et qui vendent eux-mêmes au détail, mais qu'il touche le petit marchand qui doit acheter ses produits du fabricant?

L'hon. M. Garson: La réponse à la question de mon honorable ami,—en tant qu'avocat, il doit le savoir,—c'est que le projet de loi s'applique partout et qu'il atteint de la même façon toutes les sociétés au Canada qui tombent sous le coup de ses dispositions.

M. Fulton: Le ministre ne fournit pas encore de réponse. Répondra-t-il à cette question? Est-il exact de dire que les grands magasins qui fabriquent et détaillent leurs propres produits ne sont pas visés par le projet de loi, mais que le petit marchand qui achète d'autres sources l'est? J'attends la réponse du ministre. A deux reprises, le ministre a éludé la première question et il ne veut manifestement pas répondre à la seconde. Son silence indique qu'il ne sait que dire; le refus du ministre de répondre se passe de commentaires.

M. Fleming: D'après les réponses que nous avons obtenues, il est bien évident que ce sont des balivernes que le Gouvernement nous a débitées lorsqu'il a dit que le projet de loi visait à stimuler la concurrence. En effet, comme le ministre vient de le reconnaître, il saute aux yeux que la mesure aura pour résultat de faire surgir un plus grand nombre de monopoles et de réduire la concurrence efficace. C'est ce que nous avons cherché à dire au Gouvernement, nous de l'opposition offi-